

DÉPENDANCE

[Nathalie Warchol](#)

in Monique Formarier *et al.*, *Les concepts en sciences infirmières*

Association de Recherche en Soins Infirmiers | « Hors collection »

2012 | pages 147 à 150

ISBN 9782953331134

DOI 10.3917/arsi.forma.2012.01.0147

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition---page-147.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association de Recherche en Soins Infirmiers.

© Association de Recherche en Soins Infirmiers. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DÉPENDANCE

Nathalie WARCHOL

Infirmière, Cadre de santé

Présentation

D'origine latine le mot dépendance est issu de l'association de « de » et « pendere ».

La dépendance est un concept polysémique. Selon le champ qui la qualifie, la dépendance peut-être mentale, physique, économique, sociale... Elle concerne toutes les catégories d'âges (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

De connotation positive quand il qualifie un échange, une relation, ce terme devient péjoratif lorsqu'il traduit la subordination, la soumission, l'asservissement ou quand il s'applique à la personne âgée.

Définitions

Le Dictionnaire Littré propose la définition suivante : « Sorte de rapport qui fait qu'une chose dépend d'une autre ; subordination, sujétion »

Dans sa 9^{ème} édition, le dictionnaire de l'Académie Française précise :

- « relation étroite et parfois réciproque, impliquant ou non une subordination,
- qui se rattache, comme élément accessoire, à une chose principale,
- fait pour une personne ou un groupe de personnes de dépendre de quelqu'un d'autre ou de quelque chose ; sujétion,
- asservissement à un produit nocif, à une drogue, dont l'absorption répétée a créé un besoin impérieux ».

En psychologie, psychiatrie, la dépendance peut correspondre à une stratégie élaborée par quelqu'un qui se sent faible vers quelqu'un qu'il juge fort, capable de l'aider.

Une personnalité est dite « dépendante » si elle présente un besoin général et excessif d'être pris en charge, un comportement soumis, une peur de la séparation, dans des contextes divers de la vie courante.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) présente la dépendance comme un « état psychique et parfois physique, résultant de l'interaction entre un organisme vivant et un produit, caractérisé par des réponses comportementales ou autres qui comportent toujours une compulsion à prendre le produit de façon régulière ou périodique pour ressentir ses effets psychiques et parfois éviter l'inconfort de son absence (sevrage) ».

Dans le cadre des addictions, la dépendance est un mode d'utilisation inappropriée d'une substance entraînant une détresse ou un dysfonctionnement. Elle peut entraîner des modifications de comportement.

L'addiction est définie par Goodman comme « un processus dans lequel est réalisé un comportement qui peut avoir pour fonction de procurer du plaisir et de soulager un malaise intérieur, et qui se caractérise par l'échec répété de son contrôle et sa persistance en dépit des conséquences négatives » (1).

En économie, les populations bénéficiant d'un revenu de substitution sont qualifiées de dépendantes. En France, le coût de la dépendance est pris en charge collectivement (sécurité sociale, département, allocations d'État).

D'un point de vue anthropologique, la dépendance est culturelle et associée aux institutions sociales.

La sociologie lui donne une connotation souvent péjorative puisqu'elle peut être vécue comme un état de régression, un état de faiblesse. Memmi disait à ce propos : « la dépendance est une relation contraignante plus ou moins acceptée, avec un être, un objet, un groupe ou une institution, réels ou irréels, et qui relève de la satisfaction d'un besoin. » (2) Wood, propose un enchaînement de causes à effets : maladie/déficience/incapacité/handicap (3).

Cette conception est devenue le paradigme de la vieillesse par transposition (4).

En gérontologie, la dépendance se définit ainsi : « situation d'une personne qui en raison d'un déficit anatomique ou d'un trouble physiologique ne peut remplir des fonctions, effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes où le recours à une prothèse, un remède, etc.

Subordination d'une personne à une autre personne ou à un groupe, famille ou collectivité... » (5).

Attributs

- Le constat de dépendance repose sur des critères individuels de jugement plus ou moins objectifs ;
- La notion d'adaptabilité l'emporte sur celle d'état, la dépendance est relative et évolutive selon les modifications de l'environnement et de l'individu. Elle peut-être aiguë, passagère, permanente ou récidivante et varie selon les ressources personnelles, financières et relationnelles ;

- La dépendance évoque un état de besoin parfois incontrôlable, un désir compulsif, l'abandon progressif de tout autre plaisir, une incapacité physique ou psychique ;
- Elle nécessite l'aide d'autrui ou d'une substance.

Utilisation du concept dans la pratique professionnelle

La notion de dépendance structure le rapport de l'enfant aux autres : parents, éducateurs.

Les formes de dépendance varient selon les institutions, les milieux, les cultures, l'expérience des individus, le sexe et l'âge de l'enfant.

L'enfant devient adulte et acquiert petit à petit l'indépendance, d'où un aspect temporel de la dépendance.

Dans un contexte de maladie, chronique ou pas, la dépendance correspond au fait de ne pouvoir agir sans avoir recours à quelqu'un ou quelque chose.

La dépendance se mesure : la grille « AGGIR » est utilisée pour évaluer la perte d'autonomie des personnes âgées dans les gestes de la vie courante : est classée GIR 6 une personne considérée autonome et GIR 1 une personne dite totalement dépendante. Cette grille détermine le montant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Considérée auparavant comme une conséquence normale du processus de vieillissement, la dépendance est désormais liée à la notion de maladie, de risque de vie, de risque social.

De fatalité, la dépendance est devenue un risque lié au poids du vieillissement sur la société.

Un état similaire chez un adulte est qualifié de handicap.

Concepts voisins

Déficiência : la dépendance résulte d'un problème de santé associé aux ressources individuelles (relationnelles, financières, personnelles), ce qui n'est pas le cas d'une déficiencia. Au sens de l'OMS, la déficiencia correspond à l'anomalie, au désordre anatomique, pathologique ou psychologique. Elle concorde avec l'aspect lésionnel du handicap. Elle peut être un état temporaire ou permanent résultant d'une maladie, d'un accident où peut être constatée au terme de la phase de soins initiaux du nouveau né.

Incapacité : se définit d'un point de vue médical et psychosocial. Il s'agit alors de « toute réduction totale ou partielle résultant d'une déficiencia, dans la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un individu » (6). On parlera alors des incapacités, qui peuvent être tant physiques (perte de l'audition) que mentales (diminution des fonctions cognitives).

D'un point de vue juridique, il s'agit d'une interdiction légale (faite à une personne) d'exercer un droit ou d'en jouir, interdiction liée à une déficiencia physique ou mentale.

Incapacité et handicap sont deux concepts fortement corrélés qu'il ne faut pas confondre : l'incapacité est une limite fonctionnelle constamment présente ; le handicap est lié à une situation et dépend d'un environnement spécifique (7).

Handicap : « Constitue un handicap, [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (8).

Autonomie et dépendance semblent deux conceptions contradictoires, pourtant une personne peut-être autonome tout en étant physiquement dépendante, et vice versa.

En gérontologie, dépendance et perte d'autonomie sont souvent confondues, ôtant ainsi à la personne âgée tout pouvoir de décision.

La dépendance appartient à la catégorie des « besoins de sécurité » dans la pyramide de Maslow, juste sous celle des « besoins d'appartenance » où se rangent autonomie et indépendance. Autonomie induit un pouvoir de décision, de choix, de responsabilité, à l'inverse d'indépendance.

Indépendance : « Capacité d'être autonome au plan des idées, des sentiments, de la motricité et des habitudes de vie » (9).

La vie est un juste équilibre de périodes d'indépendances, d'interdépendance et de dépendances.

Références bibliographiques

1. <http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/toxicomanies/toxicomanies/psychopath/psychopath.htm>.
2. Memmi (A), La dépendance – Ed Gallimard Paris 1979, pp 211-212.
3. Wood (P), Classification of impairments, disabilities and handicap, OMS/ICD, Genève, 1975.
4. Ennuyer (B), les malentendus de la dépendance, de l'incapacité au lien social. Ed Dunod, Paris, 2003, p 94.
5. Dictionnaire des personnes âgées, de la retraite et du vieillissement. Ed Nathan, Paris, 1984.
6. Laberge-Nadeau (C), Messier (S), Huot (I), Guide des services offerts aux blessés de la route, au Québec, Laboratoire sur la sécurité des transports, Centre de recherche sur les transports, Université de Montréal.
7. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) du Canada, Définir l'incapacité.
8. Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
9. Blouin (M), Bergeron (C), Dictionnaire de la réadaptation, tome I : termes techniques d'évaluation. Québec, Les Publications du Québec, 1995, p 39.